



Les producteurs de bois de la Côte-du-Sud franchissent une étape cruciale vers la mise en marché collective de leurs bois de sciage et déroulage

La Pocatière, le 9 décembre 2022 – Réunis en assemblée générale spéciale ce mercredi, à Saint-Jean-Port-Joli, les 32 délégués du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud (SPBCS) ont majoritairement approuvé le Règlement d'Agence de vente qui permettra de concrétiser le projet de mise en marché collective du bois de sciage et déroulage, auquel s'affaire le Syndicat depuis plusieurs années.

« On ne recule pas, on continue »

C'est en ces mots que le directeur général du SPBCS, M. Mathieu Ouellet, a commencé sa présentation relatant les enjeux et les grands principes qui ont guidé le travail en vue de l'élaboration du nouveau Règlement d'Agence de vente et des clauses contenues dans une éventuelle convention de vente avec les acheteurs. « C'est à la demande des producteurs que le Syndicat travaille sur ce projet. Au cours des cinq dernières années, nous les avons consultés à plusieurs reprises, ce qui nous a permis de peaufiner le document qui vous est présenté aujourd'hui », d'indiquer M. Ouellet.

Plus de 80 % des producteurs favorables au projet

Un sondage mené il y a quelques semaines par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC) pour le compte du SPBCS révèle que près de 85 % des producteurs forestiers sur le territoire couvert par le Syndicat sont d'accord pour que ce dernier, par une agence de vente, négocie avec les usines le prix du bois de sciage pour l'ensemble des producteurs. « Le pouvoir de négocier avec les acheteurs est au cœur de notre projet. Le règlement qui vient d'être approuvé offrira aux producteurs la possibilité de négocier des prix justes et équitables pour leur bois tout en leur permettant de conserver toute leur liberté dans leurs opérations courantes, de la récolte jusqu'à la livraison, en passant par le transport », a précisé Pierre Lemieux, président du SPBCS.

Un défi d'information attend les représentants du Syndicat

Plus de 300 producteurs ont assisté à l'assemblée du 7 décembre, la plupart étant venus transmettre leurs préoccupations par rapport aux nouvelles règles qui seront mises de l'avant. « La présence de tous ces producteurs à notre assemblée générale spéciale révèle toute l'importance qu'ils accordent à ce projet et nous indique aussi le défi de communication que nous devons relever aux cours des prochains mois pour bien informer notre monde », a souligné Pierre Lemieux. À cet égard, il a invité les producteurs de bois qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire sur la liste du Syndicat en contactant avec leurs représentants.

Prochaines étapes

Au cours des prochains jours, les membres du conseil d'administration adopteront le Règlement sur L'AGENCE DE VENTE du bois de sciage et déroulage des producteurs de Bois de la Côte-du-Sud en tenant compte de tous les commentaires recueillis ces derniers mois, notamment ceux exprimés lors des

assemblées de producteurs tenues en mai, des assemblées générales de mai et décembre, de même que ceux provenant du sondage réalisé par l'IREC récemment. Une fois adopté, le Règlement sera publié sur le site Internet du SPBCS. Le Syndicat prévoit de le transmettre à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec au début de janvier pour approbation légale.

À propos du sondage de l'IREC

Le sondage commandé par le SPBCS, et réalisé par l'IREC auprès des producteurs de bois de la Côte-du-Sud, s'est tenu entre le 4 et le 22 novembre 2022. Sur les 3 012 producteurs inscrits sur la liste du Syndicat, un échantillon proportionnel (par secteur) de 1 506 producteurs a reçu un questionnaire. De ce nombre, 525 producteurs ont rempli le sondage et l'on transmet à l'IREC. La marge d'erreur est de 4 % et le niveau de confiance de 95 %.

À propos du Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud

C'est en 1959 que l'Office des producteurs de bois de la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, devenu en 1971 le [Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud](#), a vu le jour. Aujourd'hui, le SPBCS représente et défend les intérêts socioéconomiques de tous les propriétaires de forêts privées, grands et petits, sur l'ensemble du territoire de la Côte-du-Sud. Il joue un rôle de premier plan dans la mise en marché de la ressource ainsi que dans la protection et la mise en valeur des forêts privées. Il informe les producteurs et contribue à leur formation afin de les soutenir dans leurs pratiques. Le SPBCS est un interlocuteur représentatif et crédible auprès de leurs partenaires commerciaux, gouvernementaux et autres.

- 30 -

Renseignements :

Hélène Benoit
Responsable des communications
Téléphone : 514 794-8415
Courriel : hjbenoit@icloud.com



Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud